

Jean-Yves Moisseron, Monia Bedoui*

Le Plan solaire méditerranéen peut-il redorer le bilan du Processus de Barcelone ?

L'Union pour la Méditerranée a représenté un moment fort de réactivation de l'ambition régionale de l'Europe en direction de la Méditerranée au moins par la mobilisation médiatique et diplomatique qu'a su provoquer le gouvernement français. Il est certes possible de voir dans ce projet, le é-nième élan d'un processus de Barcelone qu'il faut réanimer régulièrement depuis son lancement en 1995. En effet, le bilan de ce Processus est plus que mitigé. Le seul élément qui a véritablement pris forme dans les intentions initiales a été la mise en place progressive d'une zone de libre-échange. Mais si le moyen est en passe de devenir réalité, qu'en est-il de l'objectif qu'il devait servir, à savoir la constitution d'une zone de prospérité et de paix partagée ? De ce point de vue, même en se cantonnant aux questions économiques, les résultats sont décevants.

En quoi l'Union pour la Méditerranée pourrait ouvrir des perspectives meilleures et éventuellement éclairer un processus d'autant plus fragile qu'il devra survivre à l'une des plus graves crises économiques que rencontre l'Europe ? Il semble que le plan solaire méditerranéen, à condition de le replacer dans une perspective longue, offre des perspectives nouvelles. Il change la temporalité et la méthode et se présente comme un des grands projets industriels du 21^e siècle où les deux rives de la Méditerranée ont tout à gagner. C'est ce que nous allons essayer d'illustrer.

La perte de lisibilité du Processus de Barcelone

Des bilans du Processus de Barcelone ont été plusieurs fois établis (Moisseron, 2005, 2008, Femise, 2009). Ils indiquent au mieux la déception, au pire l'aveu d'un échec, surtout si la comparaison est faite avec la dynamique de la construction européenne. La conclusion d'un grand programme européen récent sur la gouvernance en Méditerranée est que le « Processus de Barcelone n'avait pas été un échec total car il avait permis au moins d'être une table de négociation » (GO-

Euromed, 2008). Cela indique clairement que les résultats obtenus relevaient principalement de la capacité de maintenir des lieux de rencontres, à des niveaux institutionnels relativement bas, notamment entre israéliens et palestiniens mais cela n'allait guère au delà.

Dans une grande mesure, le projet d'Union pour la Méditerranée, qui, il faut le rappeler, fait suite à un projet initial d'Union Méditerranéenne, était largement fondé sur un constat d'échec du processus de Barcelone. La philosophie du premier projet visait même à rompre avec la logique de Barcelone jugée trop technocratique.

Le médiocre bilan du processus de Barcelone s'explique par le fait que celui-ci a progressivement perdu sa cohérence et sa lisibilité. Le projet initial lancé en 1995 était clairement régional. Il s'agissait de tirer l'ensemble de la région dans une dynamique collective où les pays avanceraient ensemble dans une direction unique. Mais cet objectif a été amendé par la mise en place de la Nouvelle Politique de Voisinage, (NPV) décidée en 2004. Celle-ci ne s'est pas substituée au Processus de Barcelone mais des éléments de conditionnalité furent introduits. Les financements devaient être davantage articulés avec le niveau d'engagement de chacun des pays sur les questions de gouvernance et de démocratie. Par ailleurs, chacun des pays fut invité à formuler des programmes individualisés sous la forme de plans d'action qui pouvaient correspondre à un degré élevé d'intégration. La limite supérieure résidait cependant dans le refus de l'Europe de répondre à des demandes d'adhésion à l'Union Européenne, ce que Romano Prodi résumait par la formule célèbre : « tout sauf les institutions ». Autre élément de changement important, la Nouvelle politique de voisinage avait pour vocation de répondre aux bouleversements qu'impliquaient l'élargissement d'Union Européenne qui d'une part reculait les frontières de l'Union à l'Est mais aussi intégrait des Etats qui, auparavant concernés par le Processus de Barcelone, devenaient membres à part entière de l'Union, comme Chypre et Malte. Dernier point, la Nouvelle de Politique de Voisinage introduisait un changement sémantique important puisque les pays du sud de la Méditerranée passaient d'un statut de « partenaire » à un statut de simple « voisin » au même titre que des Etats comme l'Ukraine ou l'Arménie. Ce recul a été parfois mal ressenti par les partenaires du sud.

L'Union pour la Méditerranée, lancée seulement 4 ans après la Nouvelle Politique de Voisinage, ajoutait encore à la confusion d'autant que le processus d'élaboration fut l'objet de nombreux compromis entre les pays du Nord et notamment entre la France et l'Allemagne. Au total, les pays du sud de la Méditerranée ont eu parfois l'impression justifiée que l'Europe empilait une succession de dispositifs institutionnels, souvent de manière eurocentrée et à un rythme qui dépassait les capacités d'adaptation des pays du sud. L'Algérie a ainsi fait savoir qu'il n'était pas question pour elle de se lancer dans une négociation des plans d'action de la Nouvelle politique de Voisinage alors même que les accords d'association relatifs aux accords de Barcelone venaient juste d'être signés.

Il faut ajouter aussi que la succession des formules : «Processus de Barcelone», «Nouvelle Politique de Voisinage», «Union pour la Méditerranée» s'est faite dans un déficit croissant de démocratie. Si les accords d'association du Processus de Barcelone devaient faire l'objet d'une ratification par les Parlements nationaux au Nord comme au sud, ce ne fut plus le cas des plans d'action de la Nouvelle politique de voisinage et encore moins des programmes sectoriels de l'Union pour la Méditerranée.

Pour finir, ce dernier projet qui devait dépasser les insuffisances du Processus de Barcelone a été intitulé «Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée». Ceci donnait l'impression d'un retour en arrière après des négociations compliquées qui aboutissaient à une victoire diplomatique de l'Allemagne soucieuse d'encadrer la volonté française de bousculer les dispositifs institutionnels européens. Ces différents éléments, tant les empilements successifs de nouvelles formules institutionnelles que leur caractère euro-centré, expliquent assez le désintérêt relatif dans lequel les pays de la rive sud ont tenu la politique méditerranéenne de l'Europe.

Un bilan économique mitigé

Sur un plan strictement économique, l'échec le plus patent du Processus de Barcelone est l'impossibilité d'arriver à une convergence progressive entre les pays de la zone nord et les pays de la zone sud. Si l'on compare l'évolution des PIB *per capita* de chacun des pays avec la moyenne européenne, on observe une grande stabilité et non un rattrapage. Certes, l'ensemble de la

zone a connu une croissance depuis 1995 mais les positions relatives sont relativement identiques y compris entre les pays eux-mêmes. Les seules exceptions qui méritent d'être notées sont peut-être la Tunisie et le Maroc qui arrivent à tirer leur épingle du jeu.

Un autre échec du processus de Barcelone a été la difficulté d'attirer des investissements directs étrangers dans la zone sud. Il faut insister sur ce point, car ce fut l'un des arguments les plus souvent mobilisés pour expliquer l'intérêt de la constitution d'une zone de libre-échange. En réalité, la théorie économique enseigne que la baisse des tarifs douaniers a plutôt tendance à rendre moins utiles certains types d'investissement étrangers. En effet, avec la baisse des tarifs, il y a moins de barrières commerciales susceptibles d'être franchies par des délocalisations.

Les investissements étrangers n'ont commencé à augmenter dans la zone sud qu'à partir des années 2003-2004 et, de manière conjoncturelle, jusqu'en 2008. La raison principale de cette augmentation tient surtout à la conjonction de trois éléments particulièrement favorables. Tout d'abord, de nombreux capitaux arabes ont cherché, après les attentats du 11 septembre 2001, des destinations qui seraient mieux protégées qu'aux Etats-Unis ou en Europe en cas de montée des tensions liées au terrorisme. Cette réorientation qui a surtout bénéficié à la Tunisie, au Maroc et à l'Egypte, a été gonflée à partir de 2005 par l'élévation des prix du pétrole qui ont augmenté les recettes des Etats du Golfe. Dernier point, cette période correspond aussi à des programmes de privatisation, notamment sur les secteurs des télécommunications et des finances, qui se sont traduits par l'achat d'entreprises locales par des groupes étrangers. A titre d'exemple, les investissements directs étrangers ont été multipliés par 10 entre 2000 et 2006 en Egypte. Mais cette dernière année, la vente de la troisième licence de téléphonie mobile a fait entrer en Egypte trois milliards de dollars, soit la moitié des investissements directs étrangers de l'année.

L'augmentation des investissements directs étrangers n'est donc pas le fait du processus de Barcelone mais plutôt d'une conjoncture extérieure exceptionnelle.

Les évaluations internes mandatées par la Commission Européenne confirment assez nettement la faiblesse des résultats sur le plan économique. Elles établissent que le Processus de Barcelone a faiblement renforcé

Les principaux objectifs du Plan solaire méditerranéen :

- La construction de capacités additionnelles de production d'électricité bas carbone dans les pays du pourtour méditerranéen, d'une puissance totale de 20 Gigawatt à l'horizon 2020 ;
- La consommation d'une partie de l'électricité produite par le marché local et l'exportation d'une partie de la production vers l'Union Européenne, afin de garantir la rentabilité des projets ;
- La réalisation d'efforts significatifs pour maîtriser la demande d'énergie et augmenter l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans tous les pays de la région ».

Certaines conditions devront être remplies pour assurer la réussite du plan solaire :

- La mise en place de cadres législatifs, réglementaires et institutionnels adaptés au développement massif de projets durables et rentables dans le domaine des énergies renouvelables et notamment solaires ;
- Le développement de mesures d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande d'énergie en vue de l'objectif de 20% d'économies d'énergie en 2020 par rapport à 2005 ;
- La facilitation du développement des interconnexions électriques entre pays de la région euro-méditerranéenne et la mise en place d'un système incitatif et viable d'exportation d'électricité renouvelable du Sud et de l'Est de la Méditerranée vers l'Europe ;
- La promotion de la coopération technologique, y compris par la création de pôles et de réseaux de compétitivité régionaux alliant acteurs industriels et institutions de recherche et de développement.

l'environnement économique et peu favorisé le climat des affaires. L'impact en direction du développement du secteur privé est très limité. A part, le cas de la Tunisie, les résultats obtenus sur les programmes de mise à niveau industrielle ont été décevants. Dans le cas de l'Égypte, faute de résultats, ce programme s'est transformé en soutien budgétaire direct. Même dans ce qui aurait dû être le cœur de son intervention, à savoir le soutien à la mise en place d'une zone de libre-échange, le programme d'assistance technique a obtenu des résultats insuffisants. Dans une évaluation pour le Maroc, les experts ont indiqué que, huit ans après l'accord d'association Europe-Maroc, « aucun vrai débat public ne s'est développé sur le processus d'entrée dans la zone euroméditerranéenne de libre-échange et ses conséquences sur l'économie et la société marocaine » (Commission Européenne, 2003, p. 26).

Le bilan économique du processus de Barcelone est donc finalement limité. Ce qui est incontestable est la mise en place progressive et à présent relativement irréversible d'une zone de libre échange entre chacun des pays de la rive sud concerné et l'Union Européenne. On peut par ailleurs escompter que les différents projets de zones de libre-échange aboutiront à une zone de libre-échange généralisée. C'est l'objectif des accords d'Agadir. Mais faut-il considérer la mise en place d'une zone de libre-échange comme une réussite ? Elle ne suf-

fit pas seule à atteindre la finalité de Barcelone qui était la constitution d'une zone de paix et de prospérité partagée. Sur les trois volets du Processus de Barcelone, à savoir la culture, le dialogue politique et les relations économiques, la situation en 2010 n'est guère plus favorable qu'en 1995. Les perspectives d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien se sont beaucoup éloignées par rapport à la période précédente, malgré l'arrivée au pouvoir de Barack Obama aux Etats-Unis. Sur le plan culturel, la thèse du « choc des civilisations » semble prédominer après les attentats du 11 septembre 2001, les guerres en Irak et en Afghanistan. Pour les relations entre les deux rives, notamment entre la France et le Maghreb, l'idée d'un partenariat euro méditerranéen ne suscite plus guère d'enthousiasme. Au contraire, on observe un scepticisme grandissant et un appui en demi-teinte des partenaires du sud.

Dans ces conditions, en quoi l'Union pour la Méditerranée et plus précisément le plan solaire méditerranéen pourrait « illuminer » ce partenariat et lui donner à la fois un nouveau souffle et de nouvelles perspectives ?

Le Plan solaire méditerranéen

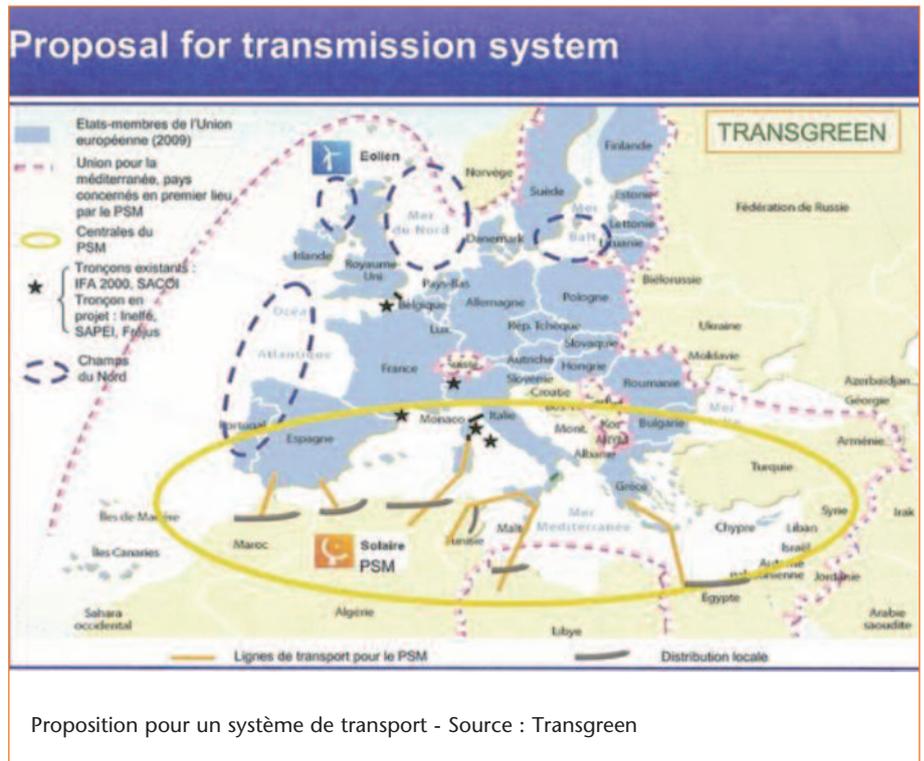
Le Plan solaire méditerranéen constitue l'un des 6 piliers du projet d'Union pour la Méditerranée. C'est à notre

sens le pilier le plus solide, le plus structurant et celui qui engage les deux rives le plus loin, en termes de coopération industrielle, de transferts de technologie, de besoins structurants à long terme. Il porte aussi en lui, cette part de rêve qui permet de mobiliser des énergies sur le long terme. Parce qu'il concerne des besoins de base, à savoir l'énergie, il transcende les conflits. Parce que cette énergie est répartie presque équitablement sur l'ensemble de la zone sud, elle est moins susceptible de faire l'objet, comme le pétrole, de luttes sur des ressources inégalement réparties et géographiquement définies. Il est a priori possible d'installer des centrales solaires partout autour de la Méditerranée.

L'objectif du Plan solaire méditerranéen est de favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables et de renforcer l'efficacité énergétique dans la région Méditerranée. On attend de ce programme une réduction de l'émission de gaz à effet de serre et une moindre vulnérabilité du système énergétique (Lorec, 2009).

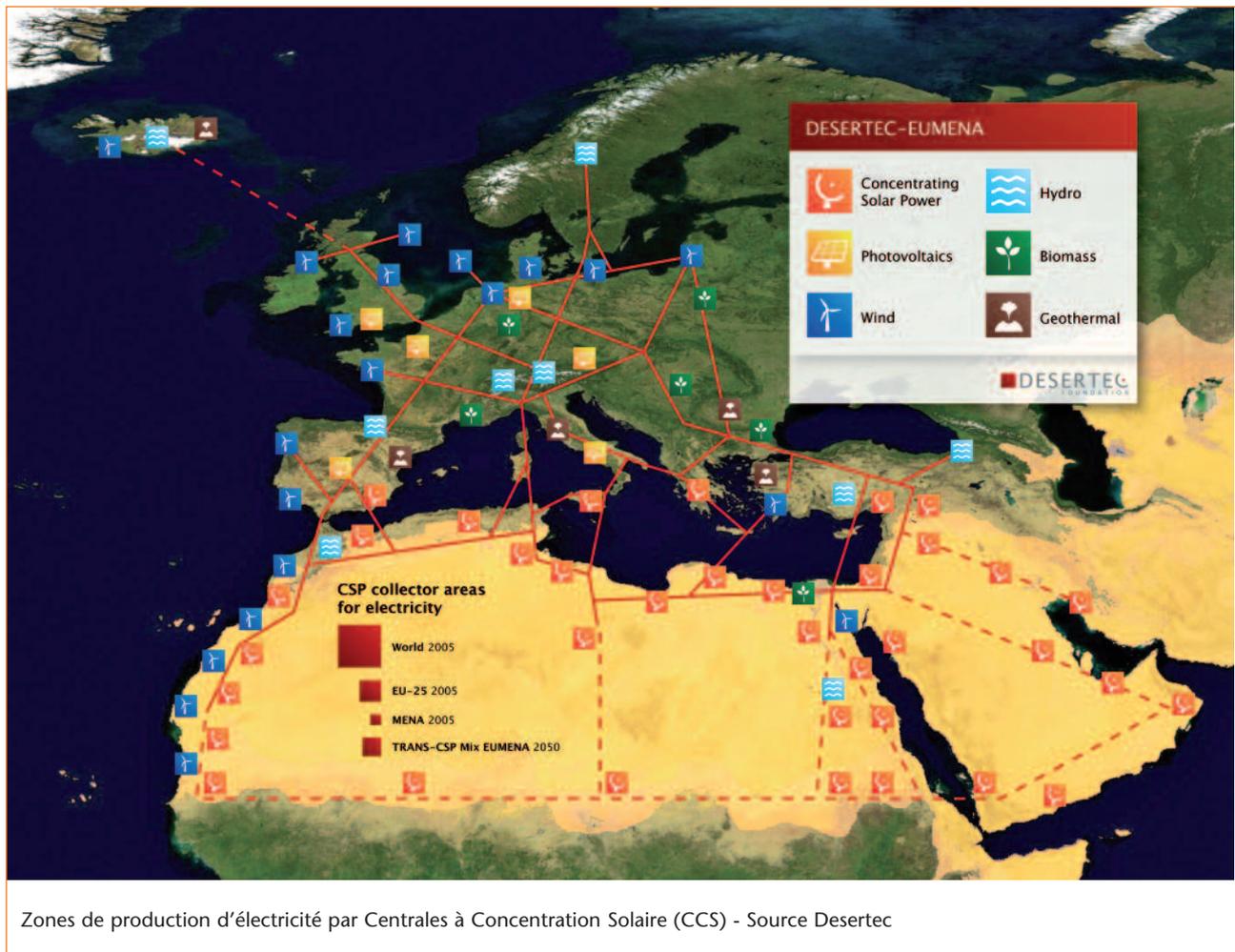
Le Plan solaire méditerranéen s'inscrit dans une dynamique forte aux effets durables, à savoir la pénurie croissante de matières premières fossiles et la nécessité de répondre à une demande énergétique croissante. Cette dynamique des besoins s'accompagne d'une dynamique des contraintes environnementales liées au changement climatique. Il faut prévoir une transformation des modes de production de l'électricité et l'introduction croissante d'énergie renouvelable (World Bank 2006).

La logique du plan solaire méditerranéen s'appuie sur les évolutions quasi certaines des données énergétiques (Observatoire méditerranéen de l'énergie, 2007). L'ensemble de la zone méditerranéenne sera marquée par une demande d'électricité en forte croissance qui impliquera l'augmentation de la consommation des énergies à effet de serre (Roberto, 2008). C'est un effet mécanique de l'augmentation de la population et de la croissance économique de la zone. D'après les estimations de l'Observatoire méditerranéen de l'énergie, la



demande d'énergie primaire sera multipliée par 1,5 en Méditerranée en 2025. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) représenteront à cette date 42% de la demande d'énergie totale du bassin méditerranéen, contre 29% en 2006. La croissance de leur demande sera quatre fois plus forte qu'au Nord. D'ici à 2050, la demande d'électricité des pays de la zone sud sera multipliée par trois. Elle passera de 1500 TWh à 4500 TWh, soit un niveau équivalent à l'Europe dans la même période. La demande de l'Europe augmentera lentement jusqu'en 2040 puis baissera ensuite (*Deutschen Zentrum für Luft- und Raumfahrt*, 2005). La dépendance énergétique des pays importateurs du sud de la Méditerranée s'élèvera à 88% en 2025 contre 77% en 2006. Ces prévisions peuvent être affinées mais elles reposent sur des évolutions démographiques et de développement relativement stables. Elles donnent une idée de l'importance de l'effort à fournir pour satisfaire la demande.

Il sera impossible de répondre à cette demande par une augmentation de l'utilisation des énergies fossiles. La première raison tient à la pénurie prévisible de ces ressources mais aussi parce que les conséquences climatiques en termes d'augmentation du CO2 ne seraient pas acceptables. D'après l'Observatoire médi-



Zones de production d'électricité par Centrales à Concentration Solaire (CCS) - Source Desertec

terranéen de l'énergie, les émissions de CO₂ pourraient augmenter de 55% au nord de la Méditerranée et de 119% au sud entre 2006 et 2025.

Les évolutions observables conduisent à prévoir une forte pression énergétique. Or, la région sud-méditerranéenne est très propice à la construction d'infrastructures solaires et la mise en place de capacités de production d'énergie propre en raison des conditions d'ensoleillement. De plus, la construction extensive d'unités de production peut se faire sur des terrains non dévolus aux activités agricoles.

Les technologies solaires sont dans une phase de maturité technologique. Elles sont relativement anciennes même s'il la recherche doit être développée pour trouver les procédés techniques qui rendront ces technologies rentables sur une grande échelle (Enermodal, 1999). De ce point de vue, les expériences se multiplient.

Pour le sud, l'une des opportunités les plus prometteuses est la production d'électricité à partir de Centrales à Concentration Solaire (CCS). Les premières centrales de ce type datent du 19^{ème} siècle. D'après les prévisions, ces technologies pourraient être compétitives par rapport aux sources fossiles dans quelques années seulement. Les technologies photovoltaïques qui convertissent directement le rayonnement solaire en électricité sont plus onéreuses mais les progrès de la recherche sont impressionnants et elle seront compétitives autour de 2020. Elles sont déjà largement utilisées pour des petites unités, notamment dans les régions rurales isolées. Elles représentent déjà une capacité de 13 MW dans la région sud-méditerranéenne.

L'énergie solaire représente donc un très fort potentiel et un marché naissant qui requièrent l'acquisition de savoir-faire, le développement de la recherche, des investissements massifs. C'est donc une opportunité de dévelop-

pement pour les pays considérés avec la possibilité de créer de nombreux emplois, de construire des capacités d'expertises qui pourront ensuite être exportées, notamment dans les pays africains (Geyer, 2005). C'est aussi l'occasion de favoriser les transferts de technologie entre pays du Nord et du sud mais aussi entre pays en conflit (IPCC - GIEC, 2000). Le pays de la région qui dispose au sud, des meilleures compétences sur le solaire est Israël. Ce pays pourrait partager son savoir-faire avec l'ensemble de la région, ce qui conduirait à favoriser les échanges et peut-être à encourager un processus de paix chancelant.

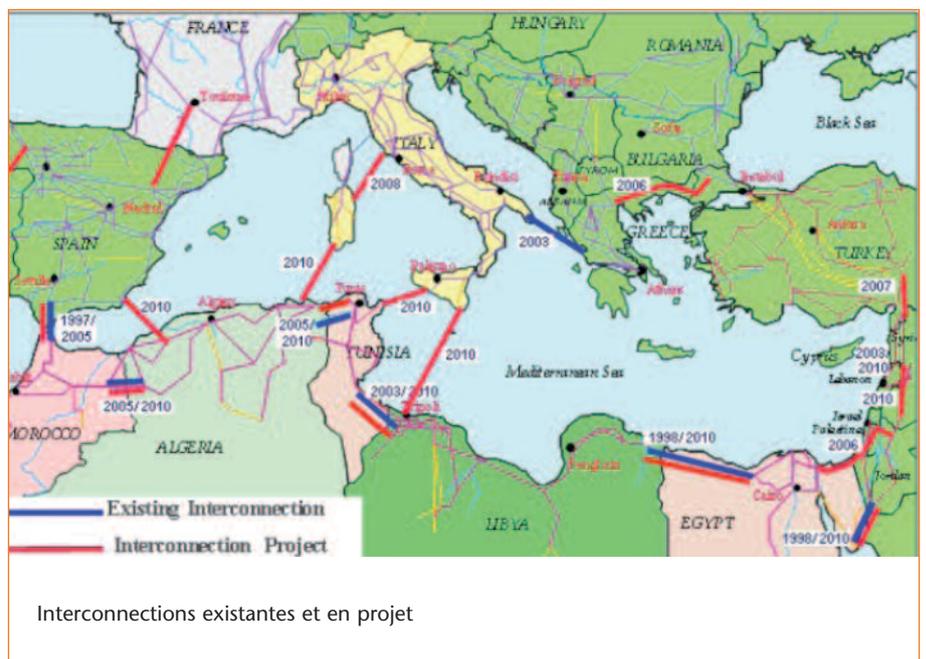
En parallèle de la volonté politique exprimée dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, le solaire en Méditerranée mobilise un des consortiums les plus importants de l'histoire économique, à savoir Desertec. A l'initiative de la société civile et des industriels allemands, Desertec parvient aujourd'hui à fédérer la plupart des très grandes entreprises euro-méditerranéennes impliquées dans le solaire. Saint-Gobain a rejoint récemment ce club.

Il est quasiment certain que l'énergie solaire sera compétitive dans un avenir proche. La hausse tendancielle des prix des énergies fossiles rendra les technologies solaires rentables à court et moyen terme avec un degré de certitude élevée. Comme une partie de la production pourra être exportée dans les pays du Nord, les projets de développement trouveront à l'extérieur des débouchés et des devises qui remplaceront au bon moment la baisse des exportations de matières énergétiques fossiles. Le recours à l'énergie solaire est porteur de rêve et mobilise l'imaginaire autour des grands projets, ce qui est important dans les projets industriels à long terme. L'énergie solaire disponible sur terre est très largement suffisante pour assurer les besoins énergétiques de la planète. C'est une énergie propre, renouvelable, abondante. D'après les calculs de Desertec, il suffirait de couvrir 1% de la surface des déserts pour fournir suffisamment d'électricité à l'humanité entière. Un mètre carré de désert pourrait produire 1kilowatt. Chaque mètre carré d'une centrale à concentration

thermique réduit la consommation de dioxyde de carbone de 200 à 300 kilogrammes.

Le plan solaire méditerranéen présente donc beaucoup d'avantages. Il est porteur d'innovation. Il renforce les échanges et la construction d'infrastructures entre les pays de la zone, il participe à la lutte contre le changement climatique. Il est susceptible de créer des emplois comme l'a montré le programme Prosol en Tunisie. L'émergence du solaire dans la production énergétique ne fait pas de doute et devient chaque jour un peu plus une réalité. Elle s'imposera dans le siècle à venir. Il faut donc prendre le processus au sérieux, même si pour l'instant, le plan solaire Méditerranéen reste dans une phase préliminaire.

L'un des obstacles à la circulation des électrons verts est la quasi-absence de réseau de transport transméditerranéen à longue distance. Pour éviter les déperditions importantes sur les réseaux classiques, il faudra renforcer, et la plupart du temps, équiper la zone de lignes à Haute Tension en Courant Continu (HTCC), dont une partie sous-marine. Cela représente un coût estimé de 1 Milliard d'euros pendant 40 ans. C'est ce que vise la réalisation du consortium Transgreen. Le financement de telles infrastructures est possible si l'on considère qu'elles serviront aussi au transport d'électricité nucléaire qu'un pays comme la France pourrait exporter directement. Comme l'indique la signature récente de plusieurs



accords, les pays du sud de la Méditerranée intègrent le nucléaire dans leur stratégie électrique à long terme.

En conclusion, ce qui fait la force du plan solaire méditerranéen est qu'il s'émancipe du calendrier et des dynamiques politiques même si celles-ci sont primordiales pour accompagner le processus. L'énergie solaire répond à un véritable besoin tant au Nord qu'au Sud. Des industries émergentes, notamment allemandes, sont déjà très fortement présentes sur un marché en pleine expansion. Le plan solaire Méditerranée s'inscrit dans les préoccupations environnementales et représente des solutions viables à différentes échelles pour accompagner le développement de nombreux pays en situation croissante de pénurie d'énergie. Il peut se comparer à la mise en place de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1952. Robert Schuman n'avait pas seulement pour ambition de trouver des solutions à la pénurie d'énergie pour reconstruire l'Europe après la seconde guerre mondiale. Il voulait rendre la guerre non seulement impensable mais aussi matériellement impossible. La CECA était prévue pour 50 ans. Elle a permis la construction de l'Europe. Le Plan Solaire Méditerranéen aura la même durée. Il est permis d'espérer qu'il engendra une véritable Union Méditerranéenne avec des effets pour la région tout aussi importants que ceux qu'engendra la Ceca.

Bibliographie

Carlini E.M., «Developing interconnections between the two sides of the Mediterranean: the way forward?» *Conference on the Mediterranean Plan*, Paris, 22 novembre 2008, International Energy Agency.

Commission européenne, *Evaluation de la stratégie de la Commission Européenne pour le Maroc, Rapport final*, EuropAid, Juillet 2003.

Deutschen Zentrum für Luft- und Raumfahrt (DLR), *Concentrating Solar Power for the Mediterranean Region, Final Report*, Avril 2005

FEMISE, *Rapport sur le Partenariat euro-méditerranéen*, 2009/2009.

Geyer, M., 2005, «Role of CSP Market Deployment in Developing countries for the future CSP Development», *World Bank Seminar on CSP Projects*, Washington D.C., April 20.

GO-Euromed, <http://www.go-euromed.org/>

Hoffmann K. P., «Eine Welt im Gleichstrom», *Der Tagesspiegel*, 13 Juillet 2009.

Lorec Philippe, 2009, *Présentation du plan solaire méditerranéen* : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation_Plan_Solaire_Mediterraneen

Missaoui Rafik, « Chauffe-eau solaire en Tunisie, le programme PROSOL », *Les cahiers de Global change*, N°23, Avril 2007

Moisseron Jean-Yves, 2008, «L'Union pour la Méditerranée, une gouvernance introuvable», *Géo-stratégiques*, n°21, Novembre 2008

Moisseron Jean-Yves, 2005 : *Le partenariat euroméditerranéen : l'échec d'une ambition régionale*, PUG

Observatoire mondial de l'énergie (OME), 2007, *Renewable Energy in the Southern and Eastern Mediterranean countries*, rapport interne.

World Bank, *Assessment of the World Bank/GEF Strategy for the Market Development of Concentrating Solar Thermal Power*, Washington, Washington DC, 2006.

* Jean-Yves Moisseron est chercheur à l'IRD. Monia Bédoui est doctorante à l'Université de Sousse.